



CADRE DE COOPERATION DES PARTENAIRES DE LA COALITION MONDIALE SUR L'EAU AU SAHEL



Etudes BAD/CILSS:

Octobre 2014

Consultant : Dr Sabné KOANDA, Expert hydraulicien, Consultant indépendant, Ancien ministre chargé de l'eau du Burkina Faso ; Chevalier de l'ordre national, Officier de l'ordre de mérite du développement rural

SOMMAIRE

ACRONYMES	4
RESUME EXECUTIF.....	5
CHAPITRE I : CONTEXTE DE LA REGION SAHELIENNE	9
I-1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE	9
I-2 LES RESSOURCES EN EAU DU SAHEL	10
I-2-1. Le potentiel de l'eau du sahel	11
I-2-2. L'état des lieux de mobilisation des ressources en eau du sahel	12
I-3 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	12
I-3-1. Impact des changements climatiques sur les ressources en eau	12
I-3-2. Impact des changements climatiques sur l'agriculture	13
I-3-3. Impact des changements climatiques sur le pastoralisme	13
I-4. L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE	13
I-5 LA DÉMOGRAPHIE	16
CHAPITRE II : DEFIS, FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES AU SAHEL EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU	17
CHAPITRE III : LA COALITION MONDIALE SUR L'EAU AU SAHEL	19
III.1 BACKGROUND	19
III.2 VALEURS PORTÉES PAR LA COALITION	20
III.3 JUSTIFICATION DE LA CRÉATION DE LA COALITION	20
III.4 LA VALEUR AJOUTÉE DE LA COALITION	21
III.5 AVANTAGES DE LA RÉGION DU SAHEL DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA COALITION	22
III.6 RÔLE DU CILSS	22
III.7 COHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES RÉGIONALES SOUS RÉGIONALES ET NATIONALES	23
III-7-1 La vision pour l'eau, la vie et l'environnement » dénommée « Vision africaine de l'eau pour 2025 »	23
III-7-2 Le programme économique régional de l'UEMOA (PER)	23
III-7-3 La politique agricole commune de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (ECOWAP)	23
III-8 COMPLÉMENTARITÉ ET SYNERGIE AVEC LES INITIATIVES EXISTANTES	24
III-8-1 Les initiatives de la Banque Mondiale pour le Sahel	24
III-8-2 Le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).....	24
III-8-3 Le partenariat Ouest-Africain de l'Eau (GWP-WAWP)	24
III-8-4 L'initiative sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR)	24
III-8-5 L'initiative eau/énergie de la Banque mondiale pour le Sahel	24
III-8-6 Le réseau africain des organismes de bassin (ANBO-AFRICAN NETWORK OF BASIN ORGANISATION)	25
III-8-7 La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel	25
III-8-8 L'Alliance Globale pour la Résilience en Sahel (AGIR)	25
III-8-9 AgWA	26

CHAPITRE IV : LE CADRE PARTENARIAL	27
IV-1 FONDEMENTS DU CADRE PARTENARIAL	27
IV-2 LES ASPECTS JURIDIQUES LIES AU CADRE PARTENARIAL	37
CHAPITRE V : LE BUSINESS PLAN	38
ANNEXES	39
ANNEXE 1 : LISTE DES STRUCTURES ET ORGANISATIONS PRESENTES LORS DE LA 15eme CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT.....	39
ANNEXE 2 : LISTE DES ORGANISATIONS IDENTIFIEES POUR CONSTITUER LA COALITION MONDIALE SUR L'EAU AU SAHEL.....	40
ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME ET FONCTIONNEMENT DE LA CMES	44
ANNEXE 4 Organismes de bassin.....	48
ANNEXE 5 : Lettre BAD CHEF DE FILE	48



ACRONYMES

Abréviations	Définitions
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ACDI	Agence canadienne pour le Développement International
AGRHYMET	Centre Agro-Hydro-Météorologique du CILSS
AGROSOC	Programme de Recherche Agro-Socio-économique, INSAH
AgWA	Partenariat pour la Gestion de l'Eau Agricole
ALG	Autorité de développement intégré de la Région du Liptako-Gourma
AMCOW	Conseil des Ministres Africains sur l'Eau
ARID	Association Régionale pour l'Irrigation et le Drainage
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'Investissement pour le Développement Communautaire
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CBLT	Autorité du Bassin du Lac Tchad
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCC	Comité de Coordination de la Coalition
CCEGC	Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS
CDC	Comité Directeur de la Coalition
CDKN	Réseau de Connaissances en Climat et Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CILSS	Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CORAF/WECARD	Conseil Ouest et Centrafricain pour la Recherche et le Développement Agricoles
COSC	Comité d'Orientation Stratégique de la Coalition
CSAO/OCDE	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques
CSC	Comité de Suivi de la Coalition
CSEC	Comité de Suivi-Evaluation de la Coalition
DFID	Department of International Development, Royaume Uni
EAA (ex- CREPA)	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
EU	Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds international pour le Développement Agricole
FKDEA	Fonds koweïtien pour le Développement Economique Arabe
GIRE	Gestion intégrée des Ressources en Eau
GTZ/GIZ	Société Allemande pour le Développement International
GWP	Global Water Partnership
PER	Programme Economique Régional

RESUME EXECUTIF

Contexte : Au Sahel, l'eau est une ressource rare du fait essentiellement de sa trop faible exploitation. Les pluies y sont inégalement réparties dans le temps et dans l'espace. Les sécheresses et les inondations y alternent presque tous les ans, rendant difficiles les conditions de vie déjà précaires d'une population jeune et en forte croissance démographique. A cette situation pluviométrique complexe s'ajoutent les effets d'un climat aride, chaud et sec, en perpétuelle variation.

Près de 40% des denrées alimentaires sont importés dans les pays sahéliens plongeant les populations sahéliennes dans une dépendance forte aux fluctuations du marché international et fragilisant les importants efforts entrepris par les Etats et leurs partenaires pour l'atteinte de la satisfaction des besoins alimentaires.

La faim dans les pays sahéliens, récurrente, constitue d'une part un frein à la croissance durable axée sur une population majoritairement pauvre dont 80% vit essentiellement de l'élevage et de l'agriculture et d'autre part une menace quotidienne pour la paix, la stabilité, la démocratie des pays du Sahel. Satisfaire durablement les besoins alimentaires et rendre moins structurel le phénomène de la faim au Sahel constitue l'une des préoccupations essentielles des populations du Sahel et de leurs gouvernants. Ces préoccupations sont permanentes face à une réalité sahélienne, caractérisée par une agriculture de subsistance dépendante en très grande partie des précipitations et du mouvement naturel des eaux.

L'approvisionnement en eau potable des populations varie aujourd'hui d'un pays à l'autre entre 40 et 60% par rapport aux Objectifs des OMD. Seuls 2% de la population du Sahel ont un accès à des systèmes d'assainissement adéquats.

Dans ce contexte, la valorisation des ressources hydriques pour tous les usages au Sahel se pose en termes de facteur déterminant pour le développement social et économique.

Les Constats : Le niveau de mobilisation de la ressource en eau au Sahel à des fins agricoles et pastorales est largement faible comparativement aux pays industrialisés ; seuls environ 3.8% des ressources en eau renouvelables annuelles a été mis en valeur à des fins d'irrigation, d'approvisionnement en eau potable et de production d'électricité, contre 70% à 90% dans les pays développés (CILSS, Maitrise de l'eau au sahel- expériences et problématiques, Octobre 2007). En face de ce constat, les ressources en eau renouvelables internes sont abondantes (La Ressource en Eau Renouvelable Totale annuelle au Sahel est estimée à 278 650 Millions de m³ (source FAO 2005). Ce paradoxe peut être caractérisé en termes de problématiques associées d'une part à la demande et d'autre part à la disponibilité de la ressource et sa gestion équitable.

L'Afrique de l'Ouest et le Sahel seraient donc aux prises avec une rareté « sociale » de l'eau, c'est-à-dire une rareté structurellement induite. Source Prof Albert WRIGHT in étude Coalition 2012

L'Avènement du CILSS et son Action : La sous-région sahélienne a été portée à l'attention de la communauté internationale par les grandes sécheresses qu'elle a connues au début des années 1970 et 1980 et qui ont grandement affecté les populations, les économies ainsi que les écosystèmes du Sahéliens. Le CILSS a été créé dans ce contexte avec pour mandat « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse pour un nouvel équilibre écologique au Sahel ». Les actions entreprises par le CILSS et ses partenaires depuis sa création en 1973, ont grandement contribué à réduire les impacts négatifs de ces perturbations climatiques.

Mais elles demeurent un facteur aggravant dans la lutte pour la satisfaction des besoins alimentaires des populations sahéliennes. C'est pourquoi et en vue de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, devenues structurelle, le CILSS et ses hautes instances ont décidé de s'investir davantage dans la maîtrise de l'eau. Ceci s'est traduit entre autre par le lancement solennel de l'initiative spéciale des Chefs d'Etat et de gouvernement du CILSS intitulée «Maîtriser l'eau pour faire reculer la faim au Sahel », dont l'objectif est de créer une coalition mondiale sur l'eau au sahel.

La Coalition vise à mobiliser, autour d'une plateforme, les Gouvernements, les populations, les acteurs économiques, les organisations professionnelles, la Communauté internationale, les scientifiques, les savoirs faire et les ressources financières pour faire de la maîtrise de l'eau une **priorité stratégique de développement au Sahel**.

La coalition Mondiale sur l'eau Sahel : La Coalition mondiale sur l'eau au Sahel est un partenariat international qui offre une plateforme pour la mobilisation des gouvernements et acteurs économiques du monde entier derrière un mouvement dont le but est de s'attaquer aux problèmes de sécurité alimentaire, de pauvreté et de vulnérabilité des populations et de production agro-pastorale face aux changements climatiques et météorologiques dans le Sahel, avec la maîtrise de l'eau comme outil stratégique.

Pour soutenir cette initiative, le CILSS a sollicité et obtenu du groupe de Banque Africaine de Développement, structure chargée de la Vison africaine de l'eau, qu'elle soit le Chef de File des partenaires de la Coalition.

Les partenaires adhérents aux objectifs de la Coalition, ont proposé avec le CILSS, lors du lancement de son processus d'opérationnalisation en 2010 par les Chef d'Etat et de Gouvernements du CILSS, une feuille de route devant aboutir à l'élaboration d'un cadre partenarial prenant en compte les initiatives et les stratégies sous régionales et régionales et sa mise en œuvre pour l'opérationnalisation de la coalition.

Les partenaires invitaient alors le CILSS à animer ce processus et à tout mettre en œuvre pour réaliser les étapes de cette feuille de route.

Depuis le lancement de l'Initiative spéciale des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le CILSS a posé les actes suivants : (i) L'organisation d'un forum sahélien sur la problématique de l'eau. Ce forum s'est tenu à Nouakchott du 27 février au 1^{er} mars 2006 et a abouti à l'adoption de la Plate-forme commune des pays sahéliens pour la maîtrise de l'eau au Sahel ; (ii) La capitalisation des différentes expériences en matière de maîtrise de l'eau au Sahel. Le déploiement d'un lobbying auprès de la communauté internationale pour avoir son adhésion. Plusieurs organisations contactées ont manifesté leur intérêt ; (iii) lancement de l'opérationnalisation de la Coalition ; (iv) Adoption d'une feuille de route commune (CILSS, BAD et partenaires de la Coalition) sur le processus Coalition et lancement de son opérationnalisation par les Chefs d'Etats ; (v) L'élaboration avec l'appui de la BAD de l'étude globale sur le cadre de coopération des partenaires de la coalition, (vi) Le lancement de l'étude de définition d'un cadre partenarial et du premier business plan.

Démarche Stratégique : Le processus de la coalition met l'accent sur une stratégie opérationnelle concertée avec toutes les parties prenantes à la coalition afin de favoriser les synergies et la cohérence des initiatives au niveau de la sous-région Sahel et Afrique de l'Ouest, en faveur de l'accroissement des investissements dans le secteur Eau.

Cette cohérence est à vérifier constamment au niveau de la Vision africaine de l'eau, de la politique Ouest africaine de l'Eau, des politiques agricoles de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi qu'au niveau des politiques sectorielles touchant l'eau dans les Etats concernés est à vérifier constamment. Il sera recherché systématiquement les synergies et les complémentarités avec les initiatives existantes et notamment l'initiative de la Banque Mondiale pour le développement de l'irrigation et le Pastoralisme, la gestion des risques liées aux catastrophes naturelles, les plans d'actions des différents organismes de bassins, les initiatives sous régionales existantes en matière de valorisation de l'eau, les PNIA et politiques nationales de l'eau et de l'agriculture.

Le principe essentiel de la coalition est l'ouverture et la complémentarité avec les toutes Initiatives ouest africaines et sahélienne sur l'eau.

Objectifs stratégiques: la coalition vise une plus grande valorisation de l'eau dans ses usages multiples. A cet effet elle se fixe seulement deux objectifs stratégiques fédérant les principaux besoins en eau des populations Sahéliennes : **(i) Objectif stratégique 1**: Améliorer durablement la sécurité alimentaire par un développement de l'irrigation et des usages de l'eau et **(ii) l'Objectif stratégique 2** : Améliorer durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations.

Le Cadre partenarial : Le document de Cadre Partenarial formalise la plate-forme d'entente et de coopération entre les partenaires de la Coalition Mondiale sur l'Eau au Sahel (CMES). Le Cadre Partenarial constitue le fondement d'un partenariat dynamique susceptible de rassembler tous les acteurs de l'eau et les partenaires pour conjuguer leurs efforts de toute nature sur la question de l'eau au Sahel. Le Cadre Partenarial définit le cadre de fonctionnement et de gouvernance de la plateforme de la Coalition.

Chaque partenaire signataire du Cadre de Partenariat s'engage à rechercher la coordination la meilleure avec les autres partenaires au développement pour une grande synergie d'action dans la mise en œuvre des activités à travers des projets et programmes opérationnels.

Les partenaires : A travers leur engagement, les partenaires manifestent leur volonté de participer tant à l'animation de la Coalition qu'à la mise en œuvre des actions en vue d'atteindre son objectif fondamental, celui de « Maîtriser l'eau pour faire reculer la faim au Sahel ». Le Cadre partenarial est ouvert à tout partenaire désirant accompagner le CILSS dans l'atteinte des objectifs que la Coalition se fixe. Plusieurs organisations sous régionales, régionales et internationales (dont la CEDEAO et l'UEMOA et l'ensemble des organismes de bassins sahéliens, la BAD, la Banque mondiale, etc.) ont manifesté leurs volontés d'adhérer à cette vaste mobilisation pour la maîtrise de l'eau au Sahel.

Management : La Coalition est une plateforme, logée au CILSS et gérée par ses partenaires. Elle est comptable devant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, responsable de sa création. La plateforme de la Coalition comprend:

- ✓ Un Comité Directeur de la Coalition (CDC) assurant la Direction de la plateforme de la Coalition ;
- ✓ Un Secrétariat Technique de la Coalition (STC) : chargé de mettre en œuvre les programmes de la Coalition et de coordonner l'ensemble de ses activités. Ce secrétariat est Logé au sein du CILSS sous la responsabilité du Programme Régional d'Appui à la maîtrise de l'eau ;
- ✓ Un Comité des Partenaires Techniques et Financiers de la Coalition (C PTFC) : chargé d'appuyer le Comité Directeur pour le pilotage de la Coalition. Il joue un rôle de conseiller du Comité Directeur.

Les activités de la Coalition bénéficieront du système de suivi évaluation du CILSS.



CHAPITRE I : CONTEXTE DE LA REGION SAHELIENNE

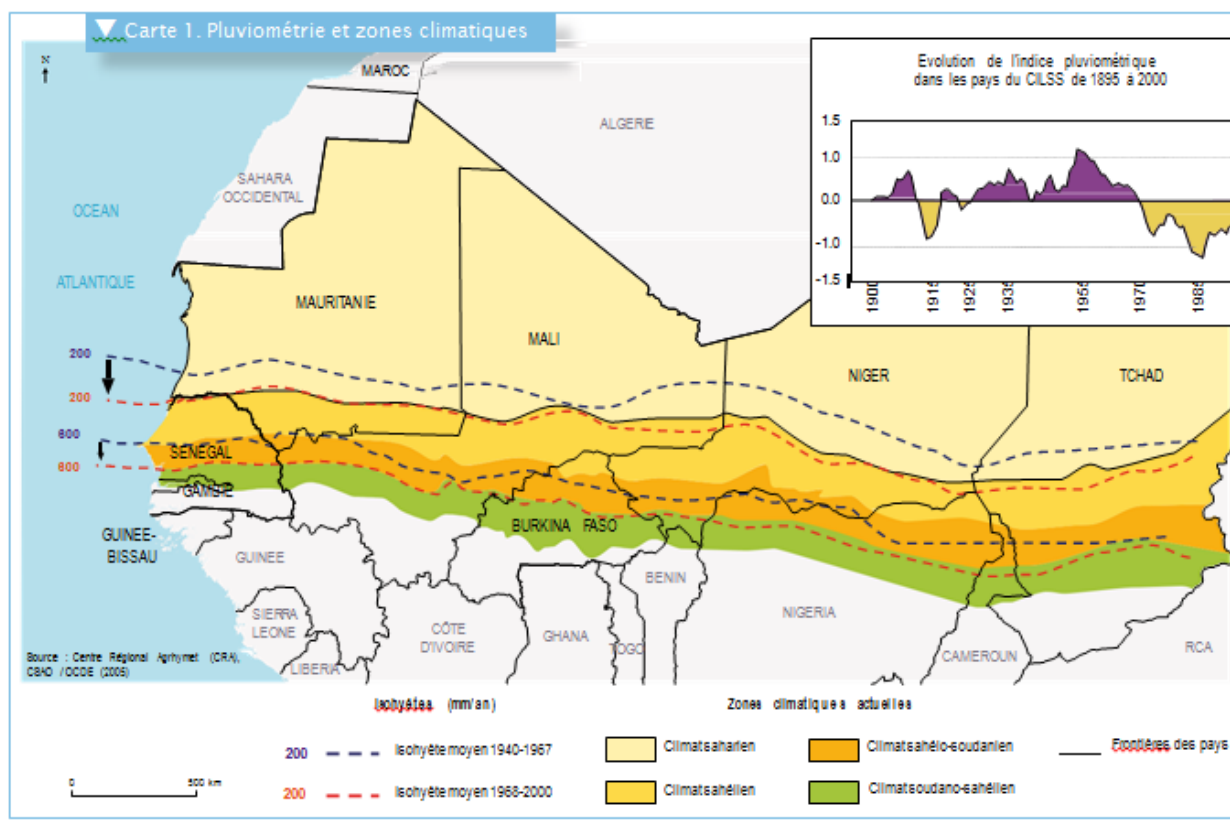
La réalité économique sahélienne, c'est avant tout une agriculture qui contribue pour près de 25 % au PIB des pays (CILSS) et dont 80 % des populations dépendent directement pour leurs besoins en alimentation et leur survie. L'eau est donc dans ce schéma, un facteur incontournable au quotidien ; elle est une ressource stratégique dont l'usage contribue incontestablement au recul de la faim dans la durée.

Son déficit d'utilisation à des fins de développement contraste cependant avec son abondance avérée dans l'espace sahélien. Le Sahel regorge, en effet, d'importantes ressources en eau renouvelables mais très insuffisamment exploitées aux fins sociales, agricoles, industrielles pour son développement.

I-1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

« Sahel » signifie rivage en arabe, en correspondance avec l'image de la « mer » de sable du Sahara. Le mot fait référence à la fois à une zone éco-climatique et à une entité géopolitique. En tant que zone éco-climatique, il désigne la zone de transition semi-aride située entre le désert du Sahara et les régions plus humides de l'Afrique équatoriale. Le Sahel a été, est et reste encore aujourd'hui, le symbole de la fragilité ouest-africaine. D'un point de vue climatique, il est défini comme la zone comprise entre les isohyètes 200 et 600 mm (parfois 150 et 500mm). Cette bande traverse six pays de l'Afrique de l'Ouest continentale : la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad.





Elle effleure le Nord Nigeria et le Nord Cameroun. Cette zone est le royaume de la savane, steppe herbacée parsemée d'arbres dans sa partie sud et d'arbustes, plus on va vers le nord. La saison des pluies ne dépasse pas trois mois et les précipitations sont irrégulières d'une année sur l'autre. Qu'elles soient nomades ou sédentaires, les populations qui y vivent ont, de longue date, développé des mécanismes pour se prémunir autant que possible des aléas. Il s'agit notamment du nomadisme, longue tradition de migration des populations en saison sèche, de la transhumance, de la pratique des cultures extensives et dispersées pour réduire les risques économique et climatique.

I-2 LES RESSOURCES EN EAU DU SAHEL

Le Sahel est la région la plus vulnérable au monde vis-à-vis de la variation du climat qui lui a fait subir la plus longue chronique de déficit pluviométrique au monde (plus de 30 ans après les années 1970) entraînant une baisse continue des ressources en eau et le déplacement continu des

isohyètes vers le sud. Les dérèglements climatiques constatés ces 20 dernières années sur cette région s'est traduit par une plus grande fréquence des extrêmes hydrologiques entraînant inondation et sécheresse forte. Ces phénomènes climatiques ont un impact sur la ressource en eau au Sahel et sa gestion.

La deuxième caractéristique des ressources en eau au Sahel est son haut degré de morcellement entre les territoires des États de la région: 25 des 63 bassins versants transfrontaliers du continent africain sont situés en partie ou en totalité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. La Ressource en Eau Renouvelable Totale annuelle est de 278 650 Millions de m³.

Le Sahel c'est aussi un impressionnant réseau hydrographique (Bassins du Niger, de la Volta, du Sénégal, de la Gambie, du Lac Tchad, etc.) et d'importantes nappes d'eau souterraines qui restent fortement sous-exploités. Moins de 5% des ressources en eau renouvelables totales (279 milliards de m³/an) sont exploitées au Sahel (source FAO aqua stat 2005).

Les ressources en eau du Sahel sont caractérisées par la multiplicité des bassins hydrographiques transfrontaliers.

Elles sont largement suffisantes pour permettre la valorisation du potentiel en terres disponibles sous réserve que la gestion de ces ressources soit organisée sur la base d'une approche intégrée (satisfaire la demande pour tous les usages de manière durable, équitable et équilibrée) et adaptative (gérer les ressources dans un contexte de changements climatiques).

I-2-1. Le potentiel de l'eau du sahel

S'il est vrai que la pluviométrie sahélienne est faible comparée aux basses latitudes de l'Afrique, cette faiblesse est largement compensée du point de vue quantitatif par les importantes masses d'eau que charrient annuellement les grands fleuves de la région et par les énormes quantités d'eau stockées dans les nappes souterraines. En effet, le Sahel est doté d'un impressionnant réseau hydrographique (Bassins du Niger, de la Volta, du Sénégal, de la Gambie, du Lac Tchad, etc.) et d'importantes nappes d'eau souterraines qui restent fortement sous-exploitées. Selon les experts, l'eau de pluie s'infiltre à raison de 0,2% par an ; cela représente une importante réserve d'eau souterraine renouvelable d'environ 9,5 milliards m³ chaque année (CILSS, Maitrise de l'eau au sahel- expériences et problématiques, Octobre 2007).

Les ressources naturelles en eau par habitant, qui expriment en moyenne la richesse ou la rareté de l'eau d'un pays, varient de 10 403 m³/hab./an en Guinée Bissau à 134 m³/hab./an en Mauritanie. Avec une moyenne de 2567 m³/hab./an, les pays du sahel sont largement au-dessus du seuil communément admis comme seuil critique (1000 m³/ hab. /an) indiquant l'apparition de pénurie ou de crise latente de l'eau. Ce ratio global situe donc le Sahel parmi les régions où les ressources en eau sont relativement abondantes par habitant. Seuls le Cap Vert et le Burkina se situent en dessous du seuil de stress qui est de 1700 m³ d'eau par personne et par an, et même en dessous du seuil de pénurie d'eau qui est de 1000 m³ d'eau renouvelable par personne et par an. Pour la majorité des pays du Sahel, il faut noter une disponibilité des ressources en eau. (Source Afrique,

Atlas de l'eau).

Le potentiel exploitable des eaux de surface est évalué à environ 1460 milliards de m³ par an. Mais ces ressources sont caractérisées par une forte irrégularité spatiale et temporelle inter et intra-annuelle.

I-2-2.L'état des lieux de mobilisation des ressources en eau du sahel

Le niveau de mobilisation de la ressource en eau en Afrique de manière générale, à des fins agricoles et pastorales est largement faible. Seuls environ 4% des ressources en eau renouvelables annuelles ont été mis en valeur à des fins d'irrigation, d'approvisionnement en eau potable et de production d'électricité.

Selon plusieurs statistiques (Global Water Partnership, (FAO))le niveau de prélèvement des ressources en eau renouvelables au Sahel est moins de 3 %. L'agriculture absorbe 75 % de ces prélèvements, la consommation domestique 17 % et l'industrie 7 %. Même si elle est largement majoritaire, l'utilisation agricole de l'eau est faible, environ 3,8%. Sur les 75,5 millions d'hectares de terres arables de l'Afrique de l'Ouest, seuls 1,2 % (917 000 ha) sont aménagés pour l'irrigation et 0,8 % (635 000 ha) effectivement exploités.

L'inventaire de 2012 donne les statistiques suivantes estimées pour le Sahel : 3, 8% des prélèvements d'eau pour l'irrigation, 1,7% pour l'Approvisionnement en eau potable (AEP), moins de 1% pour l'assainissement et environ 2,5 % pour l'hydraulique pastorale ! (Source Atlas, Afrique, 2012).

Il y a en général une insuffisance de données liée au financement mais aussi au sous-développement des capacités humaines de recherche, de collecte, d'évaluation et de dissémination de données relatives à l'eau, de même qu'un manque de motivation et de rétention de personnel qualifié dans ces domaines.

I-3 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La question du changement climatique est devenue aujourd'hui l'un des principaux défis à relever pour la planète entière, avec ses multiples facettes incluant les études d'impacts, les mesures de réduction, d'atténuation et d'adaptation.

I-3-1.Impact des changements climatiques sur les ressources en eau

Il faut s'attendre au Sahel à une augmentation de la variabilité des ressources en eau liée aux changements climatiques qui engendrent une diminution des ressources en eau de surface au

niveau des principaux bassins (40 à 60 %) avec pour conséquence une baisse drastique des volumes d'eau transitant par les grands cours d'eau, des étiages de plus en plus sévères avec de fréquents arrêts des écoulements.

I-3-2. Impact des changements climatiques sur l'agriculture

Les impacts de la variabilité et des changements climatiques sur les écosystèmes de la région sahélienne touchent notamment l'agriculture à travers la dégradation des sols (progression des sols arides d'environ 12%), la baisse de la productivité des cultures (400 à 500 kg/ha pour le mil et le sorgho, 2,5 à 3 t/ha pour le riz irrigué), l'élevage (20 à 30 % du cheptel décimés lors des grandes sécheresses) et les ressources en eau (diminution d'environ 50 % des ressources en eau des principaux bassins hydrographiques, étiages sévères des principaux cours d'eau, avec parfois arrêts des écoulements). La dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides due au phénomène de la désertification entraîne l'appauvrissement des sols dans les pays du Sahel ; plus de 55 % des agriculteurs estiment que la fertilité de leurs sols a diminué et aucun d'entre eux ne perçoit une quelconque amélioration ! (CILSS, Maîtrise de l'eau).

I-3-3. Impact des changements climatiques sur le pastoralisme

Le pastoralisme est aussi affecté également par les effets du changement climatique à cause de la baisse de production des pâturages dans les zones arides et semi-arides. A cause de la forte variabilité spatiotemporelle des précipitations, l'on a observé dans les pays du CILSS que la production fourragère se dégrade d'année en année. Le déficit fourrager enregistré de l'ordre de 25 à 35% par rapport à la moyenne des cinq dernières années, accentue les mouvements du bétail vers les zones mieux fournies en pâturage. La rareté des pâturages se fait sentir et le cheptel commence à se concentrer autour des principaux points d'eau pastoraux. Cette situation est observable dans la plupart des pays du Sahel où l'état d'embonpoint des animaux se détériore. (Source : réunion restreinte du Réseau de prévention des crises alimentaires dans le Sahel et l'Afrique de l'Ouest (RPCA) tenue à Paris du 14 au 16 avril 2014).

I-4. L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'analyse régionale de la situation alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest a été présentée par le CILSS/Centre Régional AGRHYMET lors de la 29e réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) qui a réuni près de 200 participants comprenant des représentants de gouvernements ouest-africains, d'organisations intergouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, de banques régionales, Analysant la situation agricole, alimentaire et nutritionnelle, le Réseau confirme une campagne agropastorale 2013-2014 globalement bonne mais avec des risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle localisés. La production céréalière au Sahel et en Afrique de l'Ouest est estimée à 57 millions de tonnes, soit une hausse de 16%

comparativement à la moyenne des cinq dernières années ; la production de riz a particulièrement connu une hausse importante de 31%. En dépit du bon approvisionnement des marchés avec l'arrivée des nouvelles récoltes, des risques alimentaires et nutritionnels localisés existent en raison des prix des denrées toujours élevés comparés à la moyenne des cinq dernières années, des risques de fragilisation de la situation des pasteurs et agro-pasteurs en raison de déficits fourragers localisés en perspective, associés à un dessèchement précoce des points d'eau. L'analyse de la vulnérabilité révèle que près de 13 millions de personnes sont en insécurité alimentaire et nutritionnelle. La malnutrition aiguë globale a touché près de 4,5 millions d'enfants de moins de 5 ans en 2013.

Les tableaux ci-après illustrent la situation conjoncturelle 2014 à titre d'exemple : pour les ménages moyens et nantis, la consommation alimentaire reste assurée. Ces tableaux indiquent cependant une détérioration de l'accès alimentaire particulièrement marquée dans les zones en phase de crise à cause de l'épuisement des stocks et la hausse des prix par rapport à la moyenne quinquennale. En novembre 2013, 20 zones avaient classées en situation où la nutrition est en phase d'urgence. Entre juin et août 2014, le taux de malnutrition aiguë globale attendu serait au-dessus des seuils critiques (MAG: 10-15 %) ou d'urgence (Malnutrition aiguë globale: 15-30%) dans un nombre plus élevé de zones au Sénégal, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Tchad et de façon localisée au Burkina Faso.

Unité: kg/personne

Pays	Production par tête 2012-2013	Production par tête 2013-2014	Variation 2012/2013	Ecart (%) 2013/Moy (2008-2012)	Moyenne (2008-2012)
Burkina Faso	284	274	-4%	6%	257
Cap Vert	11	10	-6%	-22%	13
Gambie	120	124	3%	4%	119
Guinée Bissau	141	151	7%	5%	143
Mali	399	331	-17%	-19%	407
Mauritanie	97	90	-7%	25%	72
Niger	315	247	-22%	-15%	289
Sénégal	114	96	-16%	-25%	129
Tchad	243	199	-18%	-1%	200
SAHEL	264	227	-14%	-9%	248

Estimation des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle (source CILSS, 2014)

Situation courante
(conjoncturelle)
2014

Pays	Total population en Phase 2	Total population en Phase 3	Total population en Phase 4	Total Population in Phase 3 to 5
Burkina Faso	3 278 950	0	0	0
Cap Vert	66 651	48 895	0	48 895
Gambie	1 412 339	74 552	7 615	82 167
Mali	2 175 264	1 352 838	291 420	1 534 261
Niger	592 701	30 753	0	30 753
Nigeria	3 945 107	1 395 463	0	1 395 463
Senegal	2 703 913	573 268	44 535	617 802
Soudan	2 184 721	442 770	6 095	448 873
Total pays du Sahel	15 360 845	3 970 546	239 667	4 158 213
Cote d'Ivoire	3 208 989	383 934	0	383 934
Ghana	24 678 761	46 787	0	46 787
Rep de Guinée	231 036	24 410	0	255 446
Togo	50 262	0	0	50 262
Total pays du golfe de Guinée	4 - 3	712 019	24 410	736 429
Total	24 628 512	4 630 565	264 077	4 894 642

4 631 000
personnes en
phase 3 - crise

264 000
personnes
en phase
4 -

I-5 LA DÉMOGRAPHIE

A l'horizon 2015, le Sahel devra nourrir une population de l'ordre de 85 millions d'habitants, plus de 100 millions d'habitants d'ici à 2025. Dans la plupart des pays, les taux de croissance démographique restent élevés, entre **2 et 3%** par an, **2,7%** en moyenne.

L'accroissement de la population a un impact sur les besoins en alimentation, en approvisionnement en eau potable et en infrastructures d'assainissement adéquats. Ces besoins augmentent avec la démographie. Il va falloir produire davantage pour nourrir une population en pleine croissance démographique, mobiliser davantage les ressources en eau disponibles pour la satisfaction des besoins humains, agricoles, pastoraux, industriels et environnementaux. En effet, l'agriculture devra être capable de satisfaire les besoins en nourriture de cette population, mais aussi de répondre à l'évolution des régimes alimentaires vers une plus grande consommation de protéines animales qui pourrait résulter de l'élévation du niveau de vie en cours notamment dans les pays émergents. La promotion des multiples usages de l'eau contribuera au développement social et économique de la région.



CHAPITRE II : DEFIS, FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES AU SAHELEN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU

En rappel, la problématique du développement soutenu réside dans la capacité des sahéliens à mobiliser et contrôler l'eau dans l'espace et le temps, et à en faire ainsi une ressource valorisée et bien gérée pour les divers usages sociaux et économiques des Sahéliens (CILSS, Maitrise de l'eau au sahel- expériences et problématiques, Octobre 2007). Cette option se traduit par plusieurs défis sur l'eau au Sahel. Malgré les faiblesses généralement structurelles, il existe des forces et opportunités qu'il convient de mobiliser pour l'atteinte de l'objectif de plus grande valorisation de l'eau au Sahel. L'action de la Coalition émane de cette analyse situationnelle et projective :

- ❖ **les défis** : le plus grande défi qui se pose au Sahel est comment passer d'une agriculture pluviale à une agriculture irriguée performante, respectueuse de l'environnement, et permettant de satisfaire les besoins alimentaires et la création de revenus, dans un contexte climatique incertain.
- ❖ **Les faiblesses** : plusieurs faiblesses constatées freinent le relèvement du Défi lié à l'eau : Le manque de données fiables et suivies sur la ressource constitue un des principaux handicaps aux efforts de prévisions et de gestions de la ressource. La faible implication du privé dans l'investissement (coûts élevés des investissements, rentabilité faibles, stabilité politiques etc...). On constate les soutiens politiques de plus en plus forts mais encore insuffisants, les stratégies non holistiques traitant des questions liées à la valorisation de l'eau de manière séparées (foncier, chaîne de valeur, capacité, etc.); La difficile mise en œuvre des politiques régionales et nationales; L'insuffisance des capacités techniques et institutionnelles (ressources humaines, mécanismes de financements), Les impacts climatiques négatifs sur la ressource en eau.
- ❖ **les forces** : Cependant dans la région Sahélienne, des acquis importants sont à signaler et prendre en compte : Le Sahel regorge d'immenses ressources en eau renouvelable internes dans un espace politiquement stable (nonobstant les récents troubles et actes terroristes affectant plusieurs Etats du Sahel et de l'Afrique de l'ouest), avec des organisations interétatiques autour des ressources en eau partagées (organismes de bassins) et l'existence d'un important potentiel de terre irrigable. En terme de technologies et de performances, une capitalisation devrait permettre de dégager plusieurs réussites de des expériences pilotes menées au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Enfin les Etats du Sahel bénéficient de l'existence de supports régionaux en termes de Politiques régionales (PAU, PREAO, ECOWAP, VISION AFRICAINE de L'Eau...).

- ❖ **Les opportunités** : le développement des productions agricoles bénéficie au Sahel d'une forte croissance de la population notamment urbaine avec comme corollaire les demandes solvables en produit agricole notamment le riz. La grande frange jeune de la population constitue une opportunité en termes de ressources humaines nécessaire à la mise en œuvre de programmes.



CHAPITRE III : LA COALITION MONDIALE SUR L'EAU AU SAHEL

La Coalition mondiale sur l'eau au Sahel est un partenariat international qui offre une plateforme pour la mobilisation des gouvernements, des usagers, des acteurs institutionnels et économiques du monde entier derrière un mouvement dont le but est de s'attaquer aux problèmes de la sécurité alimentaire, de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations face aux changements climatiques et météorologiques dans le Sahel, avec la maîtrise de l'eau comme outil stratégique.

III.1 BACKGROUND

Lors de leur 15^{ième} Conférence au Sommet tenue à N'Djamena le 25 mars 2010, les Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS ont lancé l'opérationnalisation de la Coalition Mondiale sur l'eau au Sahel. La Déclaration des Chefs d'Etats et des Gouvernements sur la Coalition et la Résolution prise à cet effet par le Conseil des Ministres lors du Sommet «Mandate le Secrétaire Exécutif à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place effective de la Coalition mondiale sur l'eau au Sahel »; « Invite les organisations adhérentes à la Coalition mondiale sur l'eau au Sahel à tout mettre en œuvre pour opérationnaliser cette Initiative spéciale des Chefs d'Etat et de Gouvernement ».

Les principales étapes du processus de la Coalition se résument comme suit : (i) **2004** : les Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS lancement de l'Initiative spéciale ; (ii) **Mars 2010** : Déclaration relative à l'opérationnalisation de la Coalition Mondiale sur l'Eau au Sahel, des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS ; (iii) **2006**: Forum sahélien sur la problématique de l'eau organisé par le CILSS; (iv) **2008** : Elaboration d'un document sur l'état des lieux de la maîtrise de l'eau au Sahel;Elaboration des documents d'avant projets pour discussion sur le processus coalition; (v) **2008-2009** : Echange avec plusieurs structures africaines et internationales: Près de 30 organisations sous régionales, internationales et professionnelles manifestent leur intérêt à adhérer ou à soutenir la Coalition ; (vi) **2010** : Adoption d'une feuille de route commune (CILSS, BAD et partenaires de la Coalition) sur le processus Coalition et lancement de son opérationnalisation par les Chefs d'Etats ; (vii) **2010- 2011** L'élaboration avec l'appui de la BAD de l'étude globale sur le cadre partenarial; (viii) **2012** - Acceptation par la BAD d'être Chef de file ; (ix) **2012** Mission Conjointe BAD/CILSS pour l'élaboration d'un document de projet pour l'opérationnalisation de la Coalition; (x) **2013 - 2014** (xi) Lancement de l'appel à proposition pour l'étude du business plan et cadre partenarial.

III.2 VALEURS PORTÉES PAR LA COALITION

La Coalition se veut un cadre crédible, fédérateur et valorisant des initiatives des parties prenantes sur l'eau au Sahel et en Afrique de l'Ouest. A cet effet, son action s'inscrit dans les principes suivants:

- L'adoption permanente des principes de gouvernance qualitatifs dans l'action avec les partenaires (suivi et évaluation constante des résultats et impacts des actions, redevabilité constante, traçabilité des actions) ;
- La démarche partenariale : implication permanente des partenaires et des Etats ;
- La complémentarité sur la question de l'eau dans une zone spécifiquement défavorisée par le climat (subsidiarité, cohérence, synergie) ;
- La visibilité des actions menées.

III.3 JUSTIFICATION DE LA CRÉATION DE LA COALITION

Les préoccupations immédiates qui ont déclenché l'appel en faveur de la Coalition sont:

- La faible productivité agricole, parfois combinée avec des prix élevés des denrées alimentaires, conduisant à l'insécurité alimentaire, à la faim et à la malnutrition, particulièrement en milieu rural ;
- L'accès insuffisant à une eau potable saine et à l'assainissement de base, notamment en milieu rural ;
- La faible exploitation des ressources en eau disponibles, le faible niveau d'exploitation des terres arables et le faible niveau de l'irrigation ;

En outre, il y a eu les préoccupations au sujet de la question supplémentaire de l'état de préparation aux catastrophes afin de minimiser les ravages causés par les inondations périodiques et les sécheresses prolongées du genre de celle qui s'est produite dans les années 70.

Traiter chacune de ces questions nécessite, *entre autres*, qu'une attention soit portée aux questions liées à la gestion des ressources en eau, leur développement, et leur conservation. Cela nécessite également une gestion des sols afin d'améliorer les propriétés de rétention de l'eau à des fins agricoles ainsi que la prévention de la dégradation des sols se traduisant par leur imperméabilité et une augmentation du ruissellement des eaux de pluie. Cela peut également exiger une plus grande utilisation de techniques traditionnelles et modernes de collecte des eaux de pluie et un reverdissement des terres pour une plus grande productivité agricole.

Normalement, celles-ci et bien d'autres questions transversales sont mieux traitées à l'échelle régionale de sorte que les solutions et les expériences qui en sont issues puissent être partagées

dans toute la région. Par ailleurs, traiter de telles questions exige des actions globales sur l'eau sur une base collective. D'où la nécessité de mettre en place une coalition sur l'eau qui va servir de cadre pour un dialogue renforcé sur toutes ces thématiques.

La Coalition fera usage de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Toutefois, en raison des incertitudes liées à la pluviométrie dans la région, la Coalition utilisera également la gestion adaptative de l'eau (GAE) qui est une approche à la gestion des ressources en eau qui prend en compte l'aspect incertitude.

III.4 LA VALEUR AJOUTÉE DE LA COALITION

Plusieurs aspects font de la Coalition une plateforme qui apporte une plus-value dans la valorisation de l'eau au Sahel :

- en tant qu'initiative des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS, elle jouit automatiquement de la volonté politique de ces derniers. Les Chefs d'Etat du Sahel auront un suivi rapproché des progrès accomplis en matière d'eau.
- la coalition est une plate-forme qui vise à favoriser l'accroissement des investissements dans le secteur de l'eau pour tout type d'usages et à apporter une plus grande synergie et la cohérence des programmes entre eux.
- face aux Initiatives sous régionales et régionales, la Coalition peut servir de plateforme régionale pour coordonner, harmoniser fédérer et renforcer le partenariat entre pays sahéliens sur la question de l'eau
- elle vise à renforcer le dialogue politique sur les ressources en eau au Sahel, leurs maîtrises, leur gestion concertée, leur préservation et suivi
- elle vise la connaissance sur la ressource et son évolution, son lien avec la sécurité alimentaire et le développement en général ;
- elle vise la prise en compte de l'eau comme condition préalable à toutes mesures d'atténuation;
- elle profite de l'expertise du CILSS dans les domaines de l'eau et de la sécurité alimentaire
- elle vise à promouvoir le benchmarking en favorisant les échanges de connaissances entre Acteurs, Etats et toutes structures œuvrant dans la maîtrise de l'eau
- la Coalition se veut un cadre de plaidoyer pour les divers usages de l'eau, la diffusion d'informations sur l'état de la ressource et son suivi.

III.5 AVANTAGES DE LA RÉGION DU SAHEL DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA COALITION

Des avantages sont attendus pour le Sahel et la région ouest africaine dans son ensemble :

- ❖ les conditions socio-économiques sont améliorées travers une plus grande valorisation de l'eau au Sahel ;
- ❖ Les effets néfastes des changements climatiques, de la désertification, et de la dégradation des sols sont maîtrisés et finalement inversés ;
- ❖ la sécurité alimentaire est améliorée pour les groupes vulnérables ;
- ❖ l'accroissement des superficies agricoles irriguées est sensible ;
- ❖ l'approvisionnement en eau potable des populations est assuré ;
- ❖ un savoir-faire technique acquis et expérience du Sahel en matière de prévention de l'apparition ou de l'aggravation de la désertification valorisée des stratégies de lutte contre les conséquences des changements climatiques acquises ;
- ❖ la connaissance sur la ressource et son suivi sont améliorées dans le sahel
- ❖ Des économies d'échelle rendues possibles par l'harmonisation des projets et programmes de l'espace sahélien et La facilitation de mise en œuvre des projets et programmes ce qui suppose des débats, des foras, des espaces de rencontres

III.6 RÔLE DU CILSS

Le CILSS joue un rôle essentiel dans le pilotage de la Coalition mondiale pour l'eau au Sahel. Il en assure la présidence du Comité Directeur ainsi que la coordination de ses activités. Ce rôle est conforme au mandat reçu des plus hautes Autorités à savoir « Maîtriser l'eau pour faire reculer la faim. ».

Chargé de l'opérationnalisation de la Coalition, il assure le secrétariat Technique et les activités y liées.

Le CILSS est responsable et comptable de la Coalition devant les adhérents et devant la

Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays du CILSS.
Il assure la participation de tous les acteurs et adhérents de la Coalition.

Le CILSS dispose d'atouts réels pour jouer ce rôle notamment l'existence de ses 3 programmes régionaux **(i)** d'appui à la maîtrise de l'eau, **(ii)** d'appui à la sécurité alimentaires et **(iii)** d'appui au Marché au Secrétariat exécutif, ses deux institutions spécialisées, le Centre AGRHYMET et l'INSAH.

III.7 COHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES RÉGIONALES SOUS RÉGIONALES ET NATIONALES

III-7-1 La vision pour l'eau, la vie et l'environnement » dénommée « Vision africaine de l'eau pour 2025 »

La Coalition participe à l'atteinte des objectifs de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 en contribuant au développement de l'agriculture irriguée par la maîtrise de l'eau et le renforcement des politiques nationales et des capacités des acteurs du Sahel.

III-7-2 Le programme économique régional de l'UEMOA(PER)

Le Programme économique régional est un ensemble de projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'Union. L'objectif global du PER est de contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration en vue de stimuler une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le cadre d'intervention pour la réalisation de cet objectif est adossé aux objectifs fondamentaux du Traité de l'UEMOA et prend en compte les Objectifs de Développement du Millénaire et les priorités du NEPAD. La Coalition qui prône la réduction de la pauvreté et la promotion du développement humain, par le renforcement de la sécurité alimentaire participe à l'atteinte de cet objectif.

III-7-3 La politique agricole commune de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (ECOWAP)

La Coalition contribue directement à l'objectif spécifique N1et N 2 de l'ECOWAP par le développement de la maîtrise de l'eau à des fins agricoles.

III-8 COMPLÉMENTARITÉ ET SYNERGIE AVEC LES INITIATIVES EXISTANTES

III-8-1 Les initiatives de la Banque Mondiale pour le Sahel

La Banque Mondiale a lancé plusieurs initiatives dont le SIIP, le PECA, le PRAPS en faveur du Sahel et piloté par le CILSS. Les aspects liés à l'eau dans ces initiatives sont placés par le CILSS sous la couverture de la Coalition. La Coalition recherchera la complémentarité et la synergie avec ces initiatives dont les objectifs (développement de l'irrigation, valorisation de l'eau pour le pastoralisme et la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles) sont en cohérences avec les objectifs stratégiques de la Coalition.

III-8-2 Le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)

Le développement de l'irrigation étant un objectif visé par la Coalition, celle-ci contribuera nécessairement à l'atteinte des objectifs du PDDAA qui vise à revitaliser la politique agricole du continent et l'utilisation de son potentiel agricole africain pour renforcer le développement économique et réduire la pauvreté et la faim.

III-8-3 Le partenariat Ouest-Africain de l'Eau (GWP-WAWP)

Il est la composante ouest-africaine du Partenariat mondial de l'eau (GWP). Le GWP/WAWP a été mis en place en 2002. Son Secrétariat est basé à Ouagadougou. Il constitue une plateforme régionale de dialogue et de concertation en vue de promouvoir la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des États. La coalition est en cohérence avec cette objectif et appuiera le GWP dans la prise en compte d l'eau dans les projets et programmes liés à la résilience et à l'adaptation aux changements climatiques.

III-8-4 L'initiative sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural(IAEAR)

La Coalition prônant l'appui à tous les usages de l'eau contribue à l'atteinte des objectifs de cette initiative notamment par le développement de l'usage du pompage solaire.

III-8-5 L'initiative eau/énergie de la Banque mondiale pour le Sahel

L'eau et l'énergie sont deux secteurs inextricablement liés et interdépendants. Alors que ces deux ressources font l'objet d'une hausse de la demande mondiale, la pénurie d'eau menace la viabilité à long terme des projets énergétiques, avec de graves conséquences pour le développement. Face à

un avenir incertain, la Banque mondiale lance une initiative mondiale dont l'objectif est d'aider les pays à s'y préparer dès à présent. Il s'agit de mesurer les compromis eau/énergie et d'identifier les synergies possibles entre les politiques de gestion de ces deux ressources. La Coalition qui prône une mobilisation des ressources en eau et un développement conséquent de ses multiples usages participe à l'atteinte de ces objectifs.

III-8-6Le réseau africain des organismes de bassin (ANBO-AFRICAN NETWORK OF BASIN ORGANISATION)

Ses principaux objectifs sont de mieux gérer les ressources du bassin, en particulier les ressources en eau, de développer la coopération et la coordination des projets et programmes, mais aussi des réglementations à l'échelle sous régionale et de favoriser la sécurité à l'échelle de la sous-région. Il dispose d'un Plan d'Actions de Développement Durable (PADD). La Coalition est une plateforme qui facilitera la coopération régionale et sous régionale pour l'atteinte de ces objectifs.

Le plus grand défi des bassins transfrontaliers du Sahel reste celui de la problématique du développement des différents pays membres face aux exigences que sont : l'environnement, le développement durable et l'urgence dans la satisfaction des demandes sociales des populations qui s'accroissent de jour en jour!

La Coalition est en cohérence avec ces objectifs et constitue une plateforme qui facilitera entre autres, le renforcement de la sécurité alimentaire.

Tous les Organismes de bassin devront faire preuve d'une grande capacité d'anticipation et d'adaptation face aux multiples changements (pression démographique, chômage, pression sur les ressources naturelles entre autres). L'analyse de leurs programmes, des forces et faiblesses fait l'objet de l'Annexe 4.

III-8-7La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

La « Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel » est basée sur la bonne gouvernance dans l'ensemble de la région, des mécanismes de sécurité nationaux et régionaux capables de faire face aux menaces transfrontières et l'intégration des plans humanitaires et de développement afin d'assurer la résilience à long terme. Elle ouvre des perspectives nouvelles pour l'avenir des populations sahéliennes, confrontées à des défis politiques, sécuritaires, alimentaires et sociaux très importants. La Coalition est une approche dynamique pour renforcer la résilience des populations en matière de sécurité alimentaire et participe à l'atteinte des objectifs de la « Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel ».

III-8-8L'Alliance Globale pour la Résilience en Sahel(AGIR)

Lancée en décembre 2012 à Ouagadougou au Burkina Faso, l'Alliance globale pour la résilience (Agir) au Sahel et en Afrique de l'Ouest se fixe comme ambition d'éradiquer la faim d'ici à 20 ans. Un défi de taille dans le Sahel dont la population devrait doubler d'ici à 2050.

La Coalition qui vise l'élimination de la faim et la réduction de la pauvreté au Sahel renforce cette

ambition.

III-8-9AgWA

La déclaration de l'Union Africaine sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique de Juillet 2003 à Maputo confirme l'engagement des pays à contribuer à l'éradication de la faim et à la réduction de la pauvreté par sa mise en œuvre. AgWA accompagne tout naturellement les parties prenantes de la sécurité alimentaire pour promouvoir une plus grande résilience des populations vulnérables en fédérant dans une même approche les réponses à l'urgence et causes structurelles de l'insécurité alimentaire par la disponibilité de l'eau. La coalition mondiale sur l'eau au Sahel qui vise la mobilisation et la disponibilité des ressources en eau afin que celles-ci ne soient plus un facteur limitant dans le développement de l'agriculture. À ce titre elle recherchera une synergie et une complémentarité avec AGWA notamment sur l'espace Afrique de l'Ouest et Sahel.



CHAPITRE IV : LE CADRE PARTENARIAL

Le présent cadre partenarial est une entente dynamique et active entre différents intervenants appelés partenaires qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts. En effet, il s'agit de mettre en œuvre un Cadre partenarial perçu comme un engagement fort des partenaires partageant une même vision, pour « Maîtriser de l'eau pour faire reculer la faim au sahel ».

IV-I FONDEMENTS DU CADRE PARTENARIAL

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS, lors de leur 14^{ème} Conférence au Sommet tenue le 25 janvier 2004 à Nouakchott (République islamique de Mauritanie) ont posé un acte politique de grande importance en lançant à travers une déclaration solennelle une initiative spéciale intitulée « Maîtriser l'eau pour faire reculer la faim au Sahel ». Maintenant, il s'agit pour le CILSS de traduire en actes concrets cette déclaration solennelle, connue aussi sous le nom de Déclaration de Nouakchott et d'aller vers l'opérationnalisation de cette initiative.

Par la RESOLUTION n° 5 /42/cm/2008 relative à la mise en place de la coalition mondiale sur l'eau au Sahel, le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 18 Avril 2008 en sa 42^{ème} session ordinaire à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, invitait les Etats, les Organisations inter gouvernementales et internationales, les partenaires techniques et financiers et l'ensemble de la communauté internationale à soutenir la coalition et à lui apporter un appui technique, institutionnel et financier pour sa mise en œuvre. La mise en place de la Coalition mondiale sur l'eau au Sahel vise à soutenir la maîtrise de l'eau et réduire la vulnérabilité structurelle de la sous-région.

L'eau est un élément de survie, particulièrement au Sahel, qui conditionne fortement le développement économique et social. La sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification sont tributaires de cette denrée rare. La sécurité alimentaire mondiale est un enjeu majeur pour les politiques publiques, la réduction de la pauvreté et de la faim constituant d'ailleurs les premières préoccupations des Sahéliens.

Préambule

Exposés des motifs

Au Sahel, il pleut à peine trois mois dans l'année; les pluies sont rares et inégalement réparties dans le temps et dans l'espace. Les sécheresses et les inondations y alternent presque tous les ans, rendant difficiles les conditions de vie déjà précaires d'une population jeune et en forte croissance démographique. A cette triste réalité s'ajoutent les effets d'un climat aride, chaud et sec, en perpétuel variation. L'accès à l'eau se pose en termes de développement social et économique. Pour les Etats du Sahel, seuls 3,8% des superficies cultivées sont irriguées et moins de 25% du

potentiel irrigable des 13 pays du CILSS est effectivement mis en valeur.

Malgré les progrès accomplis, l'eau potable, l'accès à un assainissement décent, la nourriture restent au cœur des préoccupations des Sahéliens aussi bien des villes que des campagnes ! La plupart des OMD - les objectifs 1 et 7 en particulier - ne seront pas atteints au Sahel ! Le défi de l'atteindre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans son ensemble au Sahel reste à relever. Pour y parvenir, il faut nécessairement réaliser une valorisation optimum de ses ressources en eau.

Le développement de l'irrigation nécessite davantage de maîtrise de l'eau ; celle-ci apparaît comme une priorité stratégique de première importance afin de réduire de manière concrète et mesurable la vulnérabilité structurelle du Sahel aux crises alimentaires et à la pauvreté par une sécurité de l'eau plus accrue.

Le CILSS a reçu mandat de s'investir davantage dans la maîtrise de l'eau en vue d'assurer une meilleure sécurité alimentaire au Sahel. L'Initiative spéciale des Chefs d'Etat et de Gouvernement à savoir : «Maîtriser l'eau pour faire reculer la faim au Sahel » a formalisé ce mandat.

L'objectif de cette initiative est de mobiliser les Gouvernements, l'ensemble des populations, les acteurs économiques, les organisations professionnelles et la communauté internationale afin de créer une Coalition mondiale pour l'eau au Sahel, en vue de valoriser de manière optimum et rationnelle les ressources en eau du Sahel et mettre fin ainsi à la fragilité de l'approvisionnement alimentaire et la pauvreté d'une population rurale à 80% dont l'approvisionnement en denrées alimentaire est largement compromis par les changements climatiques et par ailleurs fortement tributaire des importations.

La coalition recherche à travers ses investissements, un accès plus accru et équitable des populations à l'eau potable, à l'eau agricole, pastorale et à l'assainissement au Sahel. Dans la perspective de la mise en œuvre concrète de cette Initiative spéciale, les pays membres du CILSS ont adopté une Plate-forme commune des pays sahéliens pour la maîtrise de l'eau au Sahel à Nouakchott en mars 2006.

Lors de la 15ème Conférence des Chefs Etats et de Gouvernement tenue le 24 mars 2010 à N'DJAMENA, les partenaires de la Coalition (**Voir déclaration des partenaires en annexe**) structures et organisations présentes ont réaffirmé leur adhésion aux objectifs de la Coalition mondiale pour l'eau au Sahel et proposé la feuille de route ci-après :

- élaboration du cadre partenarial prenant en compte les initiatives et stratégies sous régionales et régionales,
- consultation des partenaires,
- rencontre partenariale et validation du cadre partenarial au plus tard en Mars 2011,

- mise en œuvre du cadre partenarial et opérationnalisation de la coopération.

LES PARTENAIRES,

Vu l'Acte additionnel de la CEDEAO portant adoption de la Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (politique portée par CEDEAO, CILSS et UEMOA)

Vu la Déclaration de Ouagadougou sur la Gestion intégrée des Ressources en Eau

Vu la Convention révisée du CILSS

Compte tenu des recommandations des Hautes Instances du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Conférence des Chefs d'Etat de Bamako en 2000 et le Conseil des Ministres de Banjul en 2002 ;

Considérant qu'au cours de ces rencontres le CILSS a reçu mandat de s'investir davantage dans la maîtrise de l'eau en vue d'assurer une meilleure sécurité alimentaire au Sahel

Considérant la vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 qui vise l'exploitation équitable et durable de l'eau aux fins de développement socioéconomique

Considérant la déclaration dite « Initiative spéciale des Chefs d'Etat et de Gouvernement » à savoir : « Maîtriser l'eau pour faire reculer la faim au Sahel » formalisée lors du 14^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu le 25 janvier 2004 à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie

Considérant la déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS lors de la 15^{ème} Conférence au Sommet tenue à N'Djamena, Tchad le 25 mars 2012 relative à l'opérationnalisation de la Coalition mondiale pour l'eau au Sahel

Considérant la déclaration faite à N'Djamena le 24 mars 2010 par les partenaires du CILSS relative à la mise en œuvre de la feuille de route de la coalition mondiale sur l'eau au sahel

Considérant la maîtrise de l'eau comme facteur incontournable à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire au Sahel

Considérant la vision ouest africaine pour l'eau, la vie et l'environnement pour 2025

Reconnaissant que la valorisation des ressources en eau existant dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest contribuent à l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable et à la lutte contre la Pauvreté des populations

Reconnaissant que les objectifs visés par la Coalition Mondiale pour l'eau au Sahel contribuent à

l'atteinte des objectifs de valorisation des ressources en eau au Sahel

Affirmant la nécessité de la recherche de synergies dans la mise en œuvre des projets et programmes dans le domaine de la maîtrise de l'eau, pour éviter des antagonismes ou des duplications ;

Adhérent au respect de principes de subsidiarité et de complémentarité en favorisant la Coalition mondiale sur l'eau au Sahel, les actions d'envergure internationales, régionales et sous régionales, complémentaires et en synergie avec les actions sous régionales et nationales des pays dans le domaine de la maîtrise de l'eau ;

Convient de ce qui suit :

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet du cadre de coopération des partenaires

Le présent cadre de coopération a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les partenaires de la Coalition Mondiale pour l'eau au Sahel dans l'objectif d'assurer une meilleure valorisation du potentiel hydrique du Sahel par la mobilisation des moyens financiers, des ressources humaines et techniques et des partenariats stratégiques.

Article 2 Vision de la Coalition

La vision de la Coalition est : faire du Sahel, un espace où les ressources en eau sont mieux connues, mieux valorisées, mieux gérées, pour soutenir une économie dynamique, assurant une meilleure sécurité alimentaire, et réduisant une vulnérabilité structurelle des populations face aux incertitudes de la météorologie locale et des changements climatiques.

Il s'agit d'une vision d'une région utilisant de manière efficiente et durable, ses ressources en eau pour faire face, à des sécheresses prolongées et à des inondations périodiques sans risque de bouleversements catastrophiques, de famine à grande échelle, ou de conséquences socio-économiques ou environnementales dévastatrices.

Article 3 Mission

Elle a pour mission de rechercher les synergies nécessaires en vue de mobiliser les financements, les ressources techniques, institutionnelles et humaines indispensables à la maîtrise des ressources en eau des pays sahéliens dans l'objectif de faire reculer la faim dans cette région et de réduire la pauvreté.

Article 4 But de la Coalition

La Coalition a pour but de mobiliser les compétences, les savoirs faire et les ressources financières pour faire de la maîtrise de l'eau une priorité stratégique de développement économique des Sahéliens et de réduction de leurs vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté.

Article 5 Objectifs stratégiques et actions prioritaires de la coalition

Objectif stratégique 1 : Améliorer durablement la sécurité la sécurité alimentaire par un développement de l'irrigation et des usages de l'eau.

Objectif stratégique 2 : Améliorer durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations ;

Pour l'atteinte de ces Objectifs stratégiques, les actions de la coalition s'organisent autour des axes prioritaires suivants :

- L'appui aux programmes et initiatives régionales du CILSS et de ses partenaires sur la maîtrise de l'eau,
- L'appui aux politiques et stratégies nationales sous régionale et régionales liées à la gestion de l'eau,
- Le financement accru en faveur des investissements sur des programmes régionaux dans le secteur de l'eau,
- La Synergie et la Cohérence des programmes entre eux,
- Le renforcement du le dialogue de politique sur la maîtrise de l'eau au Sahel,
- La connaissance sur la ressource et son évolution, son lien avec la sécurité alimentaire et le développement en général,
- La diffusion d'informations régulière sur l'état de la ressource,
- Le suivi et revue des expériences traditionnelles et moderne
- La prise en compte des questions transversales, notamment climatiques et environnementales et genre,
- La prise en compte de l'eau comme condition préalable aux autres mesures d'atténuation;

Article 6 Les partenaires de la Coalition

L'adhésion à la Coalition est ouverte aux partenaires à deux types de partenaires, à savoir, les partenaires du type 1 et les partenaires du type 2.

Les partenaires de type 1

Ce sont:

- tous les pays membres du CILSS
- tous les pays membres de la CEDEAO
- tous les pays membres de l'UEMOA
- les organismes de bassin de l'espace ouest africain et du CILSS



- les regroupements de développement interétatiques opérant dans la sous- région ouest africaine
- la Société civile ;
- les ONG ;
- le Secteur Privé

Les Partenaires de type 2

Les partenaires de Type 2 comprennent les amis de la Coalition ou ceux qui croient en ses Objectifs stratégiques et qui sont disposés à apporter une assistance technique ou financière pour aider les membres du Type 1 à atteindre les objectifs de la Coalition

- ❖ les Organisations internationales opérant dans les pays du CILSS ou dans la sous-région ouest africaine ;
- ❖ les Institutions financières internationales ou régionales opérant dans la sous-région ;
- ❖ les Organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux ;
- ❖ les Donateurs privés et Fondations ;
- ❖ les Organismes de formation et de recherche ;

CHAPITRE II – ORGANISATION

Article 7 Organes de la Coalition

La plateforme de la Coalition comprend:

Un Comité Directeur de la Coalition (CDC)

Un Secrétariat Technique de la Coalition (STC)

Un Comité des Partenaires Techniques et Financiers de la Coalition (C PTFC)

Article 8 : Le comité directeur de la coalition mondiale sur l'eau au Sahel

Le comité directeur dont la présidence est assurée par le **Secrétaire Exécutif du CILSS** regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers et se réunit une fois par an sur convocation de son président. Le Comité directeur de la Coalition est chargé de :

- Définir les orientations générales et les programmes d'activités de la Coalition;

- Adopter les budgets des plans d'affaires et la Charte de la Coalition ;
- Développer un programme de renforcement des capacités des parties prenantes.
- Mobiliser des ressources extérieures et d'assurer le suivi de l'utilisation desdites ressources afin d'en garantir l'affectation aux investissements prioritaires ;
- Développer des partenariats stratégiques avec des entités ayant des objectifs similaires et des plaidoyers en faveur de la Coalition pour l'aider à obtenir des financements pour ses plans d'affaires approuvés ;
- Mettre en œuvre son business plan ;
- Réaliser les activités de la Coalition et Produire les rapports requis

Il joue le rôle de Direction de la plateforme de la Coalition ; il conseille la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS sur les questions touchant à la Coalition.

Article 9: Le Secrétariat Technique

Le Comité Directeur dispose d'un Secrétariat Technique, logé au CILSS et chargé de mettre en œuvre les programmes de la Coalition et de coordonner l'ensemble de ses activités. Le Secrétariat Technique est chargé de :

- Préparer tous les documents indispensables pour les délibérations du CDC ;
- Coordonner les activités du CDC ;
- Assurer le CDC que les partenaires (Structure, Institution) qui participent aux activités du Secrétariat qu'il coordonne, mènent à bien les actions prévues ;
- Préparer les communiqués de presse issus des réunions du CDC à la signature de son Président et, le cas échéant, des articles rédigés au nom de la Coalition pour être postés sur des sites internet, dans des revues ou dans tout autre support de communication externe qu'il soumet préalablement pour validation du CDC ;
- Animer le site internet de la Coalition ;
- Préparer les budgets et programmes d'activités du CDC, les plaidoyers pour les recherches de financement en faveur de la Coalition ainsi que le suivi et la mise en œuvre des projets et programmes

Le Coordonnateur du Programme Régional d'Appui – Maitrise de l'Eau au niveau du CILSS est

responsable du Secrétariat Technique de la Coalition. Il assiste aux réunions du Comité Directeur de la Coalition en qualité de membre d'office et présente les rapports requis par ledit Comité.

Article 10 Le Comité des partenaires techniques et financiers de la Coalition

Le Comité des partenaires techniques et financiers de la Coalition est constitué par l'ensemble des partenaires de la Coalition. Il se réunit une fois par an, sur convocation du Chef de file des partenaires techniques et financiers de la Coalition.

Le Comité des partenaires techniques et financiers est chargé de :

- Recommander au Comité Directeur des améliorations dans l'organisation, la gestion des projets et programmes de la coalition ;
- Appuyer le Comité Directeur pour le pilotage de la Coalition ;
- Conseiller le Comité Directeur ;
- Mobiliser les partenaires techniques et financiers autour de la Coalition ;
- Faire le suivi du Cadre partenarial
- Donner un avis sur tout dossier à la demande du CDC ;

Article 11 Le Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers de la Coalition

Le chef de file des Partenaires Techniques et Financiers de la coalition est désigné par le Comité des partenaires techniques et financiers de la Coalition en leur sein pour une durée d'un (01) an renouvelable une fois.

Le Chef de file assumera les responsabilités suivantes :

- Mobilisation des partenaires financiers,
- Participation au suivi-évaluation des activités de la Coalition et au plaidoyer en faveur de la coalition.

CHAPITRE III – PARTICIPATION DES PARTENAIRES

Article 12: Engagements des partenaires de la Coalition

Les partenaires de la Coalition s'engagent à :

- appuyer le CILSS pour l'opérationnalisation de la Coalition mondiale pour l'eau au Sahel et pour l'atteinte de ses objectifs ;
- appuyer le CILSS dans la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la Coalition mondiale pour l'eau au Sahel ;
- renforcer la visibilité et la capacité de la Coalition mondiale pour l'eau au Sahel en y faisant référence dans leurs interventions et en recherchant pour elle, les opportunités d'expression et de plaidoyer, de renforcement de capacité ainsi que les partenariats avec d'autres organisations poursuivant les mêmes objectifs

CHAPITRE IV PRINCIPES DE GESTION, DE COMMUNICATION ET DE FINANCEMENT

Article 13 : Principes de subsidiarité

Le respect de principes de subsidiarité et de complémentarité en favorisant pour la Coalition pour l'eau au Sahel, toutes les actions d'envergure régionale ou internationale et complémentaires aux actions nationales des pays dans le domaine de la maîtrise de l'eau sera toujours observé.

Article 14 : Synergie et complémentarité

La recherche de synergies nécessaires dans la mise en œuvre des projets et programmes dans le domaine de la maîtrise de l'eau, pour éviter antagonismes ou duplications est recommandée pour plus d'efficacité

Article 15: Dispositions de Suivi et bilan du cadre partenarial

Les partenaires se rencontreront au moins une fois par an pour effectuer le bilan des opérations en cours et faire le point sur leur coopération effective.

Article 16 : Communication

Les partenaires s'engagent à valoriser les actions relevant du cadre partenarial par la sollicitation des médias et la mise en œuvre de moyens de communication propres à chacun

Article 17 Financement des projets et programmes

La mise en œuvre des actions de la Coalition se fera à travers divers fonds régionaux et nationaux mobilisés par les partenaires de la Coalition. L'instrument privilégié est le business plan comportant les activités éligibles et bancables proposé par la Coalition à travers des tables rondes organisées à cet effet et à travers des plaidoyers et des recherches de financements ciblés.

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 18 : Adhésion

L'adhésion à la Coalition est ouverte à tout partenaire. Tout partenaire désireux d'accompagner le CILSS dans l'opérationnalisation de la Coalition mondiale pour l'eau au Sahel est invité à signer le

présent Cadre partenarial.

Article 19 : Modification, amendement

Le présent cadre partenarial est susceptible de modification ou d'amendement par les partenaires. Toute demande de modification doit faire l'objet d'une notification adressée au Président du Comité directeur qui se chargera d'informer les membres de la Coalition.

Article 20 : Règlement de différends

Sont réputés événements de force majeure ceux qui, imprévisibles et insurmontables, rendent impossible de façon absolue l'exécution du présent cadre partenarial. Le partenaire invoquant la force majeure en informe le Secrétaire Exécutif du CILSS dans les plus brefs délais.

Les partenaires s'engagent à résoudre à l'amiable les éventuels différends qui pourraient survenir du fait de l'interprétation ou de l'application du présent cadre partenarial.

Article 21 : Entrée en vigueur

Le présent cadre de coopération entrera en vigueur à la date de signature des partenaires.

Fait à..... le.....

En cinq (05) exemplaires originaux ; en français, en anglais tous faisant également foi



IV-2 LES ASPECTS JURIDIQUES LIES AU CADRE PARTENARIAL

La volonté d'accroître les investissements indispensables à «**la maîtrise de l'eau pour faire reculer la faim** » et d'accélérer le développement social et économique du Sahel, nécessite l'accompagnement d'un Cadre juridique approprié incitatif au Cadre partenarial. En effet, l'adhésion au Cadre partenarial est ouverte à deux types de partenaires dont l'un regroupe notamment **tous les Etats membres du CILSS, de la CEDEAO et de l'UEMOA**. Cela amène deux remarques.

D'une part, l'adhésion sous-entend que tous ces Etats ont ratifié les textes fondateurs et adoptés chacun des textes législatifs ou réglementaires pour adapter leurs droits positifs aux textes communautaires. Toutefois, le droit communautaire ne constitue pas en réalité un autre et différent droit du point de vue du droit des Etats membres et grâce au mécanisme de l'applicabilité directe et immédiate, le droit communautaire se substitue au droit national chaque fois qu'il n'y a pas de contradictions.

D'autre part, le mouvement d'intégration des années 1990 a engendré en Afrique et principalement dans le Sahel et l'Afrique de l'Ouest une pluralité de communautés ou unions avec chacune spécificités propres. Certains Etats se retrouvent ainsi dans plusieurs organisations à la fois. D'où la problématique du droit communautaire applicable au cadre partenarial en l'occurrence le droit communautaire de la CEDEAO et celui de l'UEMOA. A ce niveau l'inquiétude peut être levée car les règles communautaires ne sont destinées qu'aux Etats et aux particuliers. Par conséquent, sera pris en compte l'effectivité du droit communautaire par son application sur le territoire de chaque Etat.



CHAPITRE V : LE BUSINESS PLAN

L'opérationnalisation de la Coalition se fait à travers des business plans qui constituent des outils régulièrement mis à jours dans un intervalle de temps identifié par les partenaires de la Coalition. Il comporte les actions à mettre en œuvre, définit les responsabilités techniques, les plans de financement, les résultats à atteindre et les dispositifs de suivi afférents. Le Secrétariat technique de la Coalition a la responsabilité d'identifier régulièrement ces différents business plans en lien avec les partenaires et à les proposer pour financement autour des tables rondes ou autres mécanisme adéquats. Les différents Business plan sont fondés sur les Objectifs stratégiques fixés par la Coalition.



ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES STRUCTURES ET ORGANISATIONS PRESENTES LORS DE LA 15eme CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

1. BAD
2. CILSS
3. ZIE
4. GWP – AO
5. UE
6. UEMOA
7. UICN



ANNEXE 2 : LISTE DES ORGANISATIONS IDENTIFIEES POUR CONSTITUER LA COALITION MONDIALE SUR L'EAU AU SAHEL

1	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
2	Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
3	OMVG
4	Manu River Union
5	Organisation de mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)
6	Autorité du Bassin de la Volta (ABV)
7	Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)
8	Autorité du Bassin du Niger (ABN)
9	Autorité de développement intégré de la région du Liptako Gourma (ALG)
10	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN SAD)
11	Union Africaine (UA)
12	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)
13	EAA
14	Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'assainissement (2IE)
15	Observatoire du Sahara Sahel (OSS)
16	Union du Maghreb Arabe (UMA)

ORGANISATIONS INTERNATIONALES	
1.	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
2.	Union mondiale pour la nature (UICN)
3.	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
4. 4	Commission économique pour l'Afrique (CEA)
5. 5	Institut international de management de l'irrigation (IIMI)
6. 6	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO)
7. 7	Organisation météorologique mondiale (OMM)
8. 8	Partenariat ouest-africain de l'eau (GWP/West Arica)
9. 9	Unicef
10. 10	Programme Solidarité Eau (pS-Eau)
PARTENAIRES FINANCIERS	
1	Banque mondiale
2	BIDC
3	Banque africaine de développement (BAD)
4	Agence Américaine pour le développement international (USAID)
5	Union européenne (UE)
6	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

7	Agence française de développement (AFD)
8	Coopération canadienne (ACDI)
9	Coopération française
10	Coopération allemande (GTZ)
11	Coopération néerlandaise
12	Coopération danoise (DANIDA)
13	Coopération italienne
14	Coopération suédoise (ASDI)
15	Coopération norvégienne
16	Coopération espagnole
17	Coopération luxembourgeoise
18	Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)
19	Fonds international pour le développement international (FIDA)
20	Banque Ouest-africaine de développement (BOAD)
21	Fonds Koweïtien pour le développement économique et social
22	Banque islamique de développement (BID)

CENTRES REGIONAUX ET INTERNATIONAUX DE RECHERCHE, DE FORMATION ET DE COORDINATION DE LA RECHERCHE

1	Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO/WARDA)
2	Institut International de Recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT)
3	Centre international de recherche en agroforesterie (ICRAF)
4	Centre d'études régionales pour l'amélioration de l'adaptation à la sécheresse (CERAAS)
5	Institut de recherche pour le développement (IRD)
6	Centre international de recherche agricole pour le développement (CIRAD)
7	Centre international pour l'agriculture tropicale (IITA)
8	Conseil Ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole (CORAF/WECARD)

ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES

1	Réseau des chambres d'agriculture de l'Afrique de l'Ouest
2	Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)
3	Association régionale sur l'irrigation en Afrique de l'Ouest et du Centre (ARID)

ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME ET FONCTIONNEMENT DE LA CMES

Projet de décision portant organisation et fonctionnement de la coalition mondiale pour l'eau au Sahel

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS réuni le.....2014 en sa Session ordinaire à

Vu l'Acte additionnel de la CEDEAO portant adoption de la Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (politique portée par CEDEAO, CILSS et UEMOA)

Vu la Déclaration de Ouagadougou sur la Gestion intégrée des Ressources en Eau

Vu la Convention révisée du CILSS

Vu la résolution n° 5 /42/CM/2008 du Conseil des Ministres du CILSS réuni le 18 Avril 2008 en sa 42ème session ordinaire à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie

Vu la déclaration des chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS réunis à N'Djamena, république du Tchad le 25 mars 2010, relative à la coalition mondiale sur l'eau au sahel

Reconnaissant que la valorisation des ressources en eau existant dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest contribuent à l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable et à la lutte contre la Pauvreté des populations

Affirmant la nécessité de la recherche de synergies dans la mise en œuvre des projets et programmes dans le domaine de la maitrise de l'eau, pour éviter des antagonismes ou des duplications ;

Décide

TITRE I DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : L'organisation et le fonctionnement de la Coalition mondiale pour l'eau au Sahel sont régis par les dispositions de la présente décision.

Article 2 : La Coalition mondiale pour l'eau au Sahel comprend:

- Un Comité Directeur de la Coalition (CDC) ;
- Un Secrétariat Technique de la Coalition(STC) ;
- Un Comité des partenaires techniques et financiers(CPTF) ;

TITRE II DISPOSITIONS RELATIVES AU CDC

Article 3 : Le Comité Directeur a pour mission d'élaborer, d'exécuter et de suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies de la Coalition en matière de maîtrise des ressources en eau du Sahel en vue de faire reculer la faim dans de la région.

Article 4 : Pour atteindre ces objectifs stratégiques, le Comité Directeur doit élaborer et mettre en œuvre des projets et programmes qui prennent en compte, les axes prioritaires d'action ci-dessous:

- ✓ Accroître la disponibilité des ressources en eau par les pluies provoquées et les ouvrages de mobilisation de l'eau notamment les bassins de rétention;
- ✓ Valoriser les ressources en eau à des fins agricoles notamment le développement de la petite irrigation ;
- ✓ Améliorer l'accès à l'eau potable dans une perspective de la protection de l'environnement à travers la promotion de l'énergie solaire photovoltaïque ;
- ✓ Contribuer à la lutte pour la maîtrise des changements climatiques : impacts sur les ressources en eau notamment, adaptation.

- ✓ Mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau ;
- ✓ Rechercher des financements pour la mise en œuvre des programmes régionaux dans le cadre du renforcement de l'intégration sous régionale ;
- ✓ Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation du processus de la Coalition mondiale sur l'eau au Sahel.

CHAPITRE I ATTRIBUTIONS

Article 5 : Le Comité directeur de la Coalition est chargé de :

- Définir les orientations générales et les programmes d'activités de la Coalition;
- Adopter les budgets des plans d'affaires et la Charte de la Coalition ;
- Développer un programme de renforcement des capacités des parties prenantes.
- Mobiliser des ressources extérieures et d'assurer le suivi de l'utilisation desdites ressources afin d'en garantir l'affectation aux investissements prioritaires ;
- Développer des partenariats stratégiques avec des entités ayant des objectifs similaires et des plaidoyers en faveur de la Coalition pour l'aider à obtenir des financements pour ses plans d'affaires approuvés ;
- Mettre en œuvre son business plan ;
- Réaliser les activités de la Coalition et Produire les rapports requis

CHAPITRE II COMPOSITION

Article 6: Le Comité Directeur, comprend :

- le Secrétaire Exécutif du CILSS ou son représentant ;
- Le Chef de file des PTF
- un représentant des partenaires techniques qui opèrent au Sahel,
- le Coordonnateur du Secrétariat technique
- deux représentants des Etats membres du CILSS
- un représentant de la CEDEAO
- un représentant de l'UEMOA
- un représentant de l'AMCOW
- deux représentants des autorités de bassin d'Afrique de l'Ouest
- un représentant des ONG
- un représentant de la société civile
- un représentant du secteur privé
- un représentant des agriculteurs sahéliens
- un représentant des éleveurs du Sahel

Article 7 : Le CDC est présidé par le SE/CILSS ; il est responsable de la Coalition devant la Conférence des

Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS.

Le Président du CDC rend compte à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du CILSS :

- des conclusions des travaux du forum de l'eau du Sahel et du forum mondial de l'eau;
- des progrès accomplis en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de l'espace CILSS ;
- des progrès accomplis dans l'accroissement des surfaces irriguées et le développement des autres usages de l'eau;
- de l'état de mise en œuvre de la GIRE dans l'espace CILSS.

TITRE III DISPOSITIONS RELATIVES AU SECRETARIAT TECHNIQUE

Article 8: le secrétariat technique de la Coalition a pour mission de mettre en œuvre les programmes de la Coalition validés par le Comité Directeur et de coordonner l'ensemble de ses activités. Il a, entre autre, pour mission :

- ✓ de mettre en œuvre les décisions du CDC ;
- ✓ d'élaborer et de présenter les rapports requis par le Comité Directeur pour ses délibérations.

CHAPITRE I ATTRIBUTIONS DU SECRETARIAT TECHNIQUE DE LA COALITION

Article 9: Le secrétariat Technique de la Coalition est chargé de :

- Préparer tous les documents indispensables pour les délibérations du CDC ;
- Coordonner les activités du CDC ;
- Assurer le CDC que les partenaires (Structure, Institution) qui participent aux activités du Secrétariat qu'il coordonne, mènent à bien les actions prévues ;
- Préparer les communiqués de presse issus des réunions du CDC à la signature de son Président et, le cas échéant, des articles rédigés au nom de la Coalition pour être postés sur des sites internet, dans des revues ou dans tout autre support de communication externe qu'il soumet préalablement pour validation du CDC ;
- Animer le site internet de la Coalition ;
- Préparer les budgets et programmes d'activités du CDC, les plaidoyers pour les recherches de financement en faveur de la Coalition ainsi que le suivi et la mise en œuvre des projets et programmes

CHAPITRE II COMPOSITION DU SECRETARIAT TECHNIQUE DE LA COALITION

Article 10 : Le Secrétariat Technique de la Coalition comprend:

- Un Coordonnateur nommé par le Secrétaire Exécutif du CILSS, Président du Comité Directeur de la Coalition.;
- Un expert EAU
- un (e) assistante de Direction ;
- un assistant comptable
- un communicateur

- Un expert en recherche de financement
- Et toutes ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des activités du secrétariat technique

Article 11 : Tous les appuis administratifs jugés nécessaires sont fournis par le CILSS.

TITRE IV DISPOSITIONS RELATIVES AU CPTF

CHAPITRE I COMPOSITION

Article 12 : Le Comité des partenaires techniques et financiers est constitué par l'ensemble des partenaires de la Coalition.

CHAPITRE II ATTRIBUTIONS

Article 13 : Le Comité des partenaires techniques et financiers est chargé de :

- Recommander au Comité Directeur des améliorations dans l'organisation, la gestion des projets et programmes de la coalition ;
- Appuyer le Comité Directeur pour le pilotage de la Coalition ;
- Conseiller le Comité Directeur ;
- Mobiliser les partenaires techniques et financiers autour de la Coalition ;
- Faire le suivi du Cadre partenarial
- Donner un avis sur tout dossier à la demande du CDC ;

Article 14 : Il se réunit une fois par an. Il élit en son sein, le Chef de file des partenaires pour un an renouvelable.

Article 15 : Le Chef de file des partenaires préside le Comité des Partenaires techniques et financiers et a pour rôle de :

- Développer des plaidoyers et un lobbying en faveur de la Coalition ;
- Mobiliser des partenaires techniques et financiers ;
- Participer aux réunions du Comité Directeur ;
- Appuyer le Secrétaire Exécutif du CILSS dans la mise en œuvre de la Coalition

TITRE IV DISPOSITIONS RELATIVES AU COMITE DE SUIVI EVALUATION DE LA COALITION

Article 16 : le suivi évaluations sera assuré par l'unité de suivi au sein du CILSS

Article 17 : Le contrôle interne compris comme l'ensemble «des sécurités » qui contribuent à assurer d'une part, la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, d'autre part, l'amélioration des performances est assuré par l'Unité de contrôle interne du CILSS.

TITRE V DISPOSITIONS FINALES

Article 18 : La présente décision entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 19 : Le SE/CILSS est chargé de l'exécution de la présente décision

Le Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

ANNEXE 4 Organismes de bassin

ANNEXE 5 : Lettre BAD CHEF DE FILE